

Fiche action 14 Accompagner les projets territoriaux structurants

périmètre d'intervention : zone 3 (voir carte page 31)

Soutenir la production de constructions neuves et/ou de réhabilitation conventionnées et d'hébergements avec gestion adaptée dans le cadre des projets structurants

Enjeux

- Faciliter l'émergence de projets en les accompagnant sur la thématique habitat,
- Contribuer à l'attractivité d'un territoire ,
- Mobiliser l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de l'Habitat pour développer une offre nouvelle de logements et impulser une dynamique de développement local en matière d'habitat,
- Répondre aux besoins en logements engendrés par le projet,
- Intervenir à la fois sur l'offre existante vacante en soutenant les projets de rénovation, dans le patrimoine de logements privés voir dans le foncier public disponible, mais également en développant une offre nouvelle.

Mesures proposées

Financements proposés :

Logement : construction neuve ou réhabilitation conventionnées : subvention de **10 000€/logement**,

Hébergement : gestion adaptée en construction neuve ou réhabilitation : subvention de **6 000€/logement**.

Bénéficiaires

Les opérations financées doivent être réalisées par des organismes de logements sociaux, associations agréées en matière de logements aidés, sociétés d'économie mixte ayant pour objet statutaire la réalisation de logements aidés, ou les communes ou groupements de communes.

Moyens dédiés

Enveloppe annuelle : 250 000€